



La lettre de MARTINET

Novembre 2020

Chers concitoyens,

Les heures que nous vivons, invitent chacun à la plus grande prudence et au respect des gestes barrières afin d'éviter l'accélération de la propagation de la maladie, notamment auprès des publics les plus fragiles. Les dispositions prises par l'Etat visent à maintenir la vie économique, la scolarité tout en préservant la santé en premier chef. Nous savons pouvoir compter sur l'implication de tous, et sur le comportement citoyen de chacun pour faire en sorte que puisse ralentir l'évolution de la situation sanitaire. Sur le site internet de la commune de Martinet, vous pouvez télécharger les autorisations nécessaires pour vos déplacements.

Comme au printemps dernier, nous proposons notre aide aux plus âgés et aux personnes isolées qui seraient en recherche de solution pour pouvoir faire leurs courses. Merci de vous faire connaître en mairie au 02 51 34 62 18 afin de pouvoir planifier les solutions d'accompagnement.

Il convient de rappeler que la vie en communauté suppose avant tout le respect de quelques règles de bonne entente avec son voisinage, comme éviter de tondre sa pelouse aux horaires de pause déjeuner notamment, que les tontes de pelouses ne doivent être stockées en fond jardin et causer des soucis d'odeur. L'ouverture de la récente déchèterie à quelques minutes du bourg ne laissera désormais plus aucune excuse. Avoir un animal de compagnie suppose également de veiller à son bien-être et d'être attentif là aussi à ce que les jappements et déjections de chiens ou les déambulations de chat, ne perturbent pas votre voisinage. Si je reviens sur ces points c'est que depuis juillet dernier, de nombreuses situations nous ont été signalées. Et qu'il est plus agréable d'inciter chacun à plus de citoyenneté dans ses actes que de devoir sévir.

Le Maire, Michel Paillusson

Ouverture de la nouvelle Déchèterie de MARTINET : le 2 NOVEMBRE

Le lundi 2 novembre prochain, la nouvelle déchèterie de Martinet ouvrira ses portes en remplacement de celles de La Chapelle-Hermier et de Beaulieu-sous-la-Roche. La déchèterie de Martinet est située dans la ZA des Échoignes à l'entrée de la commune de Martinet en venant de Beaulieu-sous-la-Roche. Elle sera ouverte le lundi matin, mercredi matin et samedi matin de 9h00 à 12h00. À partir de 2021 elle sera également ouverte le lundi après-midi de 14h à 17h en période hivernale et de 14h à 18h en période estivale.

Modalités d'accès :

Pour pouvoir accéder à la déchèterie, il sera nécessaire de présenter sa carte d'accès **Guideoz** (déjà demandé pour les autres déchèteries du Pays des Acharchs). Il est possible de faire sa demande de carte dès à présent via le formulaire disponible sur le site internet de la communauté de communes ou directement en mairie ou à la communauté de communes. Une pièce d'identité est à fournir pour l'obtention de la carte et il est également possible de faire la demande pour une personne tiers avec sa pièce d'identité. La carte d'accès vous sera transmise par courrier sous un délai de 15 jours. Du 2 Novembre au 30 décembre 2020, des permanences seront organisées à la déchèterie de Martinet pour faire la demande directement sur place. À partir du 1er janvier 2021 l'accès à la déchèterie de Martinet ne sera plus possible sans la carte **Guideoz**.



Travaux en cours

Lotissement les Brosses. Les travaux concernant l'ouverture du futur lotissement sont lancés. A ce jour l'entreprise Valot termine les travaux d'aménagement de la première phase ; vont s'enchaîner les interventions de Vendée eaux et de Enedis pour le passage des réseaux. A compter de mars prochain les personnes qui se sont fait connaître, pourront officialiser leur réservation. Sur 18 lots, 15 sont pré réservés.

Salle Polyvalente. les parties terrassements et démolition sont achevées, l'entreprise de maçonnerie intervient actuellement, nous sommes dans la perspective d'une réouverture au 15 juin prochain selon les plannings prévisionnels.

Ponton de pêche accès partagé au plan des Ouches. En lien avec l'association de pêche la gaule du jaunay et son instance départementale, le plan d'eau des ouches sera doté d'ici la fin d'année d'un espace ponton de pêche partagé accessible à tous.

Le local association rue du Jaunay : des travaux seront entrepris afin de rendre accessible l'intégralité du bâtiment. Ces travaux se dérouleront entre décembre et février prochain. Dans le même temps, l'équipe municipale va rencontrer chaque association afin de faire un point pour déjà mieux se connaître et identifier les potentiels nouveaux besoins de rangement.

Camping les Ouches du Jaunay.

A compter du 1^{er} novembre et jusqu'au 31 mars le camping ne sera ouvert que pendant les périodes de vacances et durant les week-end. Du 1^{er} avril au 31 octobre il sera ouvert en continu..

Site Internet de la Commune.

N'hésitez pas à aller consulter le site de la commune de Martinet, ww.communedemartinet.fr les informations sont actualisées en permanence et vous pouvez par ce biais avoir accès aux différents formulaires administratifs en lien avec le site de communauté de communes.



Le Guichet Unique de l'Habitat est effectif depuis le 15 mai 2020

Le Guichet unique de l'Habitat est un regroupement de deux dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat : l'OPAH et la PTREH.

L'OPAH est l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et la PTREH est la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat.

C'est le bureau d'étude Soliha qui est chargé de vous accompagner dans vos démarches. Un conseiller Soliha tiendra une permanence d'une demi-journée par semaine au sein des locaux de la communauté de communes. Pour toutes questions sur le Guichet de l'Habitat, pour savoir si vous êtes éligibles à l'un des dispositifs ou pour prendre rendez-vous avec un conseiller Soliha, adressez-vous directement au secrétariat de la communauté de communes : 02 51 05 94 49.

A noter que les containers papier et verre, positionnés place du Grand Bois sont désormais situés devant le local des associations.

